



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2006**

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 JANVIER 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2005
- 3.2 ADOPTION DE LA LISTE DES COMTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2006
- 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2006
- 3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 31 JANVIER 2006

3.5 DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE FAMILLE AINSI QUE DU RAPPORT ANNUEL 2005 DE L'ORGANISME

3.6 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ANNÉE 2005

3.7 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA TENUE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL, ANNÉE 2005

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2006

4.2 INSCRIPTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS AU CONGRÈS 2006 DE L'ALLIANCE CANADIENNE DU TOURISME SPORTIF

#### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE CHEMIN PUBLIC ET FERMANT LE LOT 3 474 108, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN FARR

5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H01-117 À MÊME LA ZONE H01-116 ET D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE

5.3 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876–19–2006 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876–19–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H01-117 À MÊME LA ZONE H01-116 ET D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE*

- 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (922 370 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET DE DRAINAGE, RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE
- 5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (922 370 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET DE DRAINAGE, RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE*
- 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU CHALET DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE
- 5.8 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 917–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU CHALET DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE*
- 5.9 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (1 241 293 \$) POUR DÉFRAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTIONS DE RUES EXISTANTES
- 5.10 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (1 241 293 \$) POUR DÉFRAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTIONS DE RUES EXISTANTES*

## 6. **RÈGLEMENTS**

- 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 806–1997*

- 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-18-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103, H01-119, R02-212, H03-301, C04-406 ET P04-443 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*
- 6.4 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 910-01-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1.5.1.1.4 DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 910-2005*

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

- 7.1.1 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2005
- 7.1.2 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2006
- 7.1.3 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 903-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (522 500 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DU TERRAIN DES TROIS LACS*
- 7.1.4 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 904-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 120 000 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DE TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE*
- 7.1.5 RADIATION DES AMENDES DE FRAIS DE CONSTATS D'INFRACTION DE L'ANNÉE 1996 ET ANTÉRIEURES

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

### **7.3 URBANISME**

- 7.3.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DONT LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION EST SUPÉRIEURE À 75% DE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉ ET AVEC UNE HAUTEUR DE DEUX (2) ÉTAGES AU LIEU D'UN (1) ÉTAGE MAXIMUM AUTORISÉ (CHEMIN HUNTINGTON)
- 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À UNE OPÉRATION CADASTRALE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 3 444 410 EN DEUX LOTS DONT L'UN DES DEUX AURAIT UN FRONTAGE DE 85 MÈTRES AU LIEU DES 100 MÈTRES MINIMUM REQUIS (CHEMIN DU LAC-GALE)
- 7.3.4 DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE : INSTALLATION D'UNE MAISON MOBILE, 509, CHEMIN RACINE
- 7.3.5 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE FAITE PAR MADAME ANDRÉE PELLERIN, 720, CHEMIN RACINE, LOT 2 591 616 DU CADASTRE DU QUÉBEC

### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.5.1 SUBVENTION ACCORDÉE AU CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À INTERNET DE BROMONT (CACIB)

### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.6.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE AUTO DE POLICE SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 7.7.1 OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 346 572 DU CADASTRE DU

QUÉBEC (ANCIENNEMENT LE LOT 333-89 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) SUITE À UNE SOUMISSION PUBLIQUE

- 7.7.2 VENTE PAR PIERRE SIMONEAU, GREFFIER, À LA COMPAGNIE ROYAL, LOT 2 591 270, DU CADASTRE DU QUÉBEC, SUITE À LA VENTE DE NON-PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 12 OCTOBRE 2004 (PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE DANS LE CENTRE COMMERCIAL « LES SOMMETS DE BROMONT »)

## **8. DIVERS**

- 8.1 SERVITUDE DE PASSAGE PAR LA VILLE DE BROMONT À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC, LOT 3 317 791, CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR DE LA RUE DE LOTBINIÈRE)
- 8.2 CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS
- 8.3 PROGRAMME DU PACTE RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE
- 8.4 PROGRAMME DU PACTE RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT AFIN DE DEVENIR CAMP DE JOUR, CAMP DE VACANCES ET CLASSE NATURE CERTIFIÉE
- 8.5 DEMANDE FAITE PAR LA VILLE DE BROMONT POUR FAIRE PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
- 8.6 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MONSIEUR ROBERT LEQUIN
- 8.7 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-01-055

## **9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 9.1 PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL ROGERSON À TITRE DE POLICIER
- 9.2 PROMOTION DE MADAME SANDY ROBITAILLE À LA FONCTION DE SERGENT DÉTECTIVE

9.3 PROMOTION DE MONSIEUR MARC TREMBLAY À LA FONCTION DE SERGENT SUPERVISEUR

**10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

10.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 12 ET 18 JANVIER 2006

10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA FIRME ALAIRE LEGENDRE, COMPTABLES AGRÉÉS RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE BROMONT

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.